

**UNIVALOM**

Siège:  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : .....38  
En exercice : .....23  
Présents : .....16  
Votants : .....16  
Procuration.....  
Date de la convocation :  
4 Avril 2016

SEANCE du 12 Avril 2016

**Délibération 2016-04**

**OBJET : Affectation du résultat de la section d'exploitation 2015**

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE SEIZE le 12 avril à 15h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaïne DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

***Membre suppléant :***

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

**Procurations :**

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
006-250602133-20160412-2016-04-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2016  
Date de réception préfecture : 25/04/2016

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :


	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D		
				R		
INVEST	-3 838 332,46 €		333 377,03 €	19 872,50 €	- 19 872,50 €	-3 524 827,93 €
FONCT	7 465 970,79 €	4 197 602,62 €	2 960 743,37 €			6 229 111,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>6 229 111,54 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 524 827,93 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 704 283,61 €
Total affecté au c/1068	3 524 827,93 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à ANTIBES, le 12 avril 2016

La Présidente,  
  
 Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture  
 006-250602133-20160412-2016-04-DE  
 Date de télétransmission : 25/04/2016  
 Date de réception préfecture : 25/04/2016